

RCS : MANOSQUE

Code greffe : 0401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00349

Numéro SIREN : 527 874 903

Nom ou dénomination : A.X INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2021 sous le numéro de dépôt 2524



ADM AUDIT
Commissariat aux comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS DES TITRES SAS ADL LUBERON EFFECTUÉS A**

**SAS A.X INVEST
SAS AU CAPITAL DE 3 000 €
4B Chemin des Bauds
Chez Mr Ludovic ARNOUX
04860 PIERREVERT**

RCS MANOSQUE 527 874 903

A.X INVEST
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 3 000 €

SIEGE SOCIAL : 4B Chemin des Bauds
Chez Mr Ludovic ARNOUX
04860 PIERREVERT
RCS MANOSQUE 527 874 903

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS DES TITRES DE LA SAS ADL LUBERON A LA SAS A.X INVEST

Monsieur,

En exécution de la mission, qui m'a été confiée par décision de l'associé unique de la SAS A.X INVEST en date du 12 septembre 2021, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Ludovic ARNOUX dans le cadre de l'augmentation de capital de cette société, j'ai établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu aux articles L.225-8 et L.227-1 du code de commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans le contrat d'apport, signé par Monsieur Ludovic ARNOUX le 5 septembre 2021. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Mon rapport est établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. CONTEXTE GENERAL ET OBJECTIFS DE L'OPERATION

Le présent apport de titres envisagé par Monsieur Ludovic ARNOUX, lors de l'augmentation du capital de la SAS A.X INVEST, vise à permettre le rachat de l'ensemble des actions de la SAS ADL LUBERON. Cet apport vise à réorganiser le patrimoine familial de l'apporteur dans un souci de simplification au niveau de la gestion et dans le but de favoriser la pérennité de l'entreprise afin de conforter et développer la capacité financière de la société mère qui envisage des opérations d'investissement.

1.2. PRESENTATION DES SOCIETES ET DES PARTIES EN PRESENCE

1.2.1. Personne physique apporteuse

La société A.X INVEST va augmenter son capital par l'apport des titres de la société SAS ADL LUBERON actuellement détenus par :

Monsieur Ludovic ARNOUX, demeurant 4B Chemin des Bauds – 04860 PIERREVERT à hauteur de 80%,

La SAS A.X INVEST domiciliée 4B Chemin des Bauds -Chez Mr Ludovic ARNOUX - 04860 PIERREVERT à hauteur de 20%,

1.2.2. Société bénéficiaire SAS A.X INVEST

Conformément au statut, la SAS A.X INVEST est une société par actions simplifiée au capital de 3 000 € ayant son siège social 4B Chemin des Bauds -Chez Mr Ludovic ARNOUX - 04860 PIERREVERT.

1.2.3. Société SAS ADL LUBERON dont les titres sont apportés

SAS ADL LUBERON est une société par actions simplifiée au capital social de 3 000 €, dont le siège social est Les Terres Blanches 04860 PIERREVERT.

Son capital, composé de 300 actions, est détenu par :

- Monsieur Ludovic ARNOUX: 240 actions
- SAS A.X INVEST : 60 actions ;

Elle a pour activité la fabrication et vente sur place ou par livraisons de pains, viennoiseries, pâtisseries, gâteaux.

1.3. DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de contrat d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1. Caractéristiques de l'apport

Cette opération devra être réalisée avant le 1^{er} novembre 2021, sous peine d'être considéré comme non avenue, sans indemnité de part ni d'autre.

Il est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions des articles L.225-8 et L.227-1 du code de commerce.

1.3.2. Aspects fiscaux

En application des dispositions de l'article 150-0 B ter du code général des impôts, l'apporteur entend bénéficier du report d'imposition de la plus value dégagée à la suite de l'échange de ses titres respectifs de la société SAS ADL LUBERON contre les titres émis de la société SAS A.X INVEST.

1.3.3 Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'opération d'apport est subordonnée aux éléments suivants :

- Etablissement d'un rapport par un Commissaire aux apports comportant appréciation de la valeur dudit apport et des avantages particuliers éventuels
- Approbation de l'évaluation de l'apport et de l'octroi d'avantages particuliers éventuels et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par l'assemblée générale extraordinaire des associées.
- La réalisation de ces conditions doit intervenir au plus tard le 1^{er} novembre 2021.

1.3.4. Rémunération des apports

En rémunération des apports, il sera attribué à :

- Monsieur Ludovic ARNOUX, 61 900 actions de la SAS A.X INVEST de 10 € de valeur nominale chacune.

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4. PRESENTATION DE L'APPORT

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

L'apport sera réalisé à la valeur comptable, déterminée par les parties à l'issue d'une analyse basée sur la moyenne pondérée des méthodes d'évaluation suivantes :

- Valeur patrimoniale,
- Capitalisation du bénéfice moyen net après retraitement,
- Capitalisation de l'EBE corrigé,
- Capitalisation de la MBA moyenne.

1.4.2. Description des apports

Les titres de la société SAS ADL LUBERON, dont l'apport est envisagé à titre d'augmentation du capital de la société SAS A.X INVEST, ont été évalués à leur valeur comptable estimée à 770 000 €, soit 2 566.67 € par actions (à l'arrondi). Ainsi :

- 240 actions de la SAS ADL LUBERON seront apportées par Monsieur Ludovic ARNOUX pour 616 000 € ;

2. APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ma mission a pour objet d'éclairer l'associé unique de la SAS A.X INVEST sur la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Ludovic ARNOUX.

J'ai notamment :

- Rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de contrat d'apport ;
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;
- Examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties ;

2.1. APPRECIATION DE LA METHODE DE VALORISATION DE L'APPORT ET DE SA CONFORMITE A LA REGLEMENTATION COMPTABLE

L'apport de titres envisagé est effectué par une personne physique.

Aux termes du projet de contrat d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur comptable estimée des actions SAS ADL LUBERON en tant que valeur d'apport.

2.2. REALITE DE L'APPORT

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assurée de la pleine propriété par Monsieur Ludovic ARNOUX des actions de la SAS ADL LUBERON objet du présent apport.

2.4. APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.4.1. Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur des actions représentant 100% du capital de la SAS ADL LUBERON.

2.4.2. Détermination de la valeur des apports par les parties

La valeur d'apport a été déterminée par les parties en considérant des approches d'évaluation fondées sur la valeur patrimoniale et de rentabilité de la SAS ADL LUBERON et en tenant compte de la réévaluation de son fonds de commerce.

2.4.3. Valorisation de la société SAS ADL LUBERON

Pour apprécier la valeur de l'apport, j'ai mis en œuvre une évaluation multicritère.

2.4.3.1. Méthodes d'évaluation écartées

Évaluation par comparaison avec des transactions sociales comparables

Je n'ai pas relevé de transactions sociales portant sur des sociétés de taille semblable exerçant des activités comparables à celle de SAS ADL LUBERON.

2.4.3.2. Méthode d'évaluation retenue

Évaluation par détermination de l'actif net réévalué

Cette méthode permet d'apprécier la valeur réelle d'une entreprise en apportant à l'actif net comptable des corrections sur les postes significatifs (fonds de commerce, immobilisation et titres essentiellement) et mal évalués par la méthode des coûts historiques. Dans ce cadre, j'ai tenu compte :

- De la prise en compte d'un coefficient utilisé couramment lors de cession de restaurant pour la détermination de la réévaluation du fonds de commerce. Cette méthode donne une valeur de la société de 884 911 €

Évaluation par détermination de la valeur de rentabilité

Cette méthode permet d'apprécier la valeur réelle d'une entreprise en fonction de ces performances économiques. Utilisation des méthodes de capitalisation couramment appliquées, il s'agit de :

- Capitalisation de l'EBE : $138\,524 \times 4.5 = 623\,358 \text{ €}$
- Capitalisation de la MBA : $117\,318 \times 7 = 762\,567 \text{ €}$
- Capitalisation du BENEFICE NET MOYEN : $95\,188 \times 6.5 = 618\,722 \text{ €}$

Synthèse des valorisations

La valorisation ressortant sur la moyenne pondérée (plus fort coefficient pour la méthode patrimoniale) des méthodes patrimoniale et de rentabilité conforte la valeur d'apport pour autant que le niveau actuel de l'activité se maintienne sur les prochaines années. La valorisation est de 770 000 euros, soit 2 566.67 € par actions:

3. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 616 000 € pour Monsieur Ludovic ARNOUX n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Vitrolles, le 11 octobre 2021

Le commissaire aux apports
Pour ADM AUDIT
Sebastien LANGA

